

prévue à Villebon, des odeurs résiduelles ont pu être constatées à l'extérieur. L'Asevi demande que soient mis en oeuvre tous les moyens techniques afin qu'aussi bien la Bretèche que le Village, Champlan et Saulx-les-Chartreux ne subissent aucune nuisance (odeurs, pollution de l'air, du sol et des eaux) du fait de l'implantation de cette station.

Ouverture de Courtaboeuf sur la rue Millet ?

La commune vient d'acquérir une parcelle dans Courtaboeuf pour y installer la pépinière Apïs. Ce qui pose, à nouveau, le problème de l'ouverture du Parc d'Activité sur la rue Millet. Rappelons qu'il y a quelques années les riverains ont manifesté leur opposition à ce projet d'ouverture par une pétition qui avait recueilli plusieurs centaines de signatures. A l'époque, l'adjoint à l'urbanisme avait promis de ne pas ouvrir cet accès.

La sécurité de l'accès piétons à Auchan :

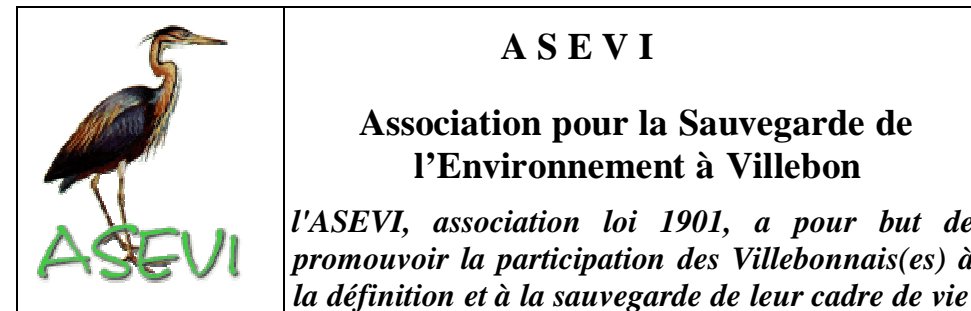
L'Asevi demande l'aménagement de la butte donnant accès au magasin depuis la promenade de l'Yvette. Celle-ci est, de plus, bordée d'immondices. Ceci intéresse un public nombreux : les promeneurs, les résidents de la périphérie (Haie du Pont, la Roche), les gens venant de Palaiseau empruntant la passerelle et ceux qui viennent travailler tôt le matin à Villebon2 en empruntant le RER. Il est demandé un chemin aménagé en lacets dans la pente, à construire, bien sûr, en liaison avec Auchan.

La sensibilisation de la population aux problèmes des déchets ménagers :

L'Asevi propose d'organiser dès ce printemps un colloque sur le thème, porteur actuellement, du tri des déchets ménagers afin de sauvegarder notre patrimoine naturel. Cette opération se fera en partenariat avec la Mairie. Les conditions matérielles, salle, durée (un samedi après-midi de préférence), matériels et documents seront précisés rapidement.

Les bandes podotactiles :

Les bandes caoutchoutées blanches qui ont été collées il y a quelques semaines devant les passages cloutés pour aider le passage des mal-voyants sont extrêmement glissantes par temps de pluie. C'est particulièrement le cas de celles qui sont inclinées du fait de trottoirs bien souvent en pente. Prudence donc. Toutefois ce n'est pas le cas des pavés en béton qui ont été posés ailleurs quelque temps auparavant.



Bulletin n°06- janvier 2007

Le mot de la nouvelle présidente.

En tant que nouvelle présidente de l'ASEVI, je viens tout d'abord vous souhaiter à tous une excellente année 2007 remplie de joies « naturelles » et je tiens aussi à remercier chaleureusement notre ancienne présidente, Mme Loeber, pour toutes ses actions de défense de votre cadre de vie.

Défendre la nature n'est pas un slogan de poète. C'est défendre notre santé, notre cadre de vie. C'est lutter pour préserver les ressources naturelles, lutter contre toutes les pollutions, lutter pour respirer un air pur, retrouver le goût de l'eau de source à nos robinets et une alimentation saine dans nos assiettes, écouter le chant des oiseaux, le gargouillis des ruisseaux, le bruissement des feuilles dans les arbres tout en cheminant en observant les fleurs sauvages libérées de tous ces déchets qui trop souvent encore s'éparpillent dans la nature. Défendre cette nature en milieu urbain est un défi que chaque personne se doit de relever mais ce n'est pas une utopie. Tous les moyens techniques existent pour faire de l'éco-urbanisme. Vous sensibiliser, vous informer, vous alerter sur la défense de votre environnement, voilà le rôle principal de l'ASEVI qui est bien sûr également à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rejoindre.

Evelyne Gailhardis

Ce numéro traite essentiellement du **nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Comme l'a explicité Mme Loeber, dans le Rapport Moral présenté lors de l'AG de notre association, le 9 décembre dernier, l'Asevi a eu gain de cause sur plusieurs points :

- l'amélioration de la concertation avec les citoyens,
- le déplacement de l'aire des gens du voyage,
- le zonage de la Bretèche en Zone Nature,
- l'abandon de la décharge,
- le changement de l'implantation de la maison médicalisée sur son terrain.

Mais le nouveau PLU présenté doit encore être profondément modifié, comme il est explicité dans ce Bulletin. L'Asevi compte sur vous pour participer, à nouveau, comme en 2005, au débat démocratique. Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera du 29 janvier au 28 février, venez porter vos observations dans le cahier disposé à cet effet au Centre Technique Municipal et, si besoin est, venez rencontrer le Commissaire Enquêteur. Une information venant de la Mairie a été diffusée à chacun.

Chaque 2^e mercredi du mois à 20H45, réunion à la MJC pour s'informer mutuellement et traiter les dossiers en commun

*L'Asevi défend votre environnement et votre qualité de vie.
Elle est à votre écoute pour tous les problèmes de cadre de vie.
Appelez nous au 01 60 14 17 03 ou au 06 08 92 23 51 !*

contact@asevi.net

**Attention nouvelle adresse et nouveau téléphone
9 ter rue Guillaume Tell - 91140 Villebon-sur-Yvette**

Adhésion : 15Euros par an

Le Bois des Gelles toujours menacé

Il est encore prévu dans la nouvelle version du PLU d'amputer d'au moins 3000 m² ce bois afin d'y construire le nouveau Centre de Loisirs et ceci malgré toutes les objections qui ont été émises. En fait, ce n'est pas tant la question de ce Centre que la nécessité d'un 3^e



gymnase pour la haute compétition de volley-ball, bâti à la place du Centre de Loisirs, qui pose problème. Ce dernier, reconstruit, viendrait mordre jusqu'à l'allée principale du bois, lequel, après les coupes successives du passé et celle à venir (bretelle de Courtaboeuf) ne fait plus que 16 ha.. **Là se trouvent les plus beaux hêtres de ce bois (voir la photo) qui enraccinent, stabilisent et assainissent la colline en pompant jusqu'à 3 m³ d'eau par jour au printemps.** Certes la

commune propose, comme la loi l'y oblige, de rendre une surface boisée au moins égale à celle qui est déboisée. Mais la parcelle en compensation est excentrée et enclavée entre route et autoroute et donc inaccessible.

On peut douter que la commune ait besoin de ce gymnase, quand on sait qu'elle possède déjà les équipements sportifs d'une ville de plus de 30 000ha. Si c'était néanmoins le cas, il faudrait le bâtir dans l'intercommunalité naissante - des communes moins riches en ont sûrement besoin - ne serait-ce que pour partager autre chose que notre taxe professionnelle!. Villebon joue-t-il le jeu, comme il est marqué sur le panneau situé en bout du terrain convoité ?

Les jardins du Rd-Pt de l'Europe à la Résidence des Chênes (le long de la Promenade de l'Yvette).

Le PLU indique que cette zone est inondable et inconstructible d'après le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Elle pourrait néanmoins être rendue constructible pour des commerces qui seraient délocalisés de la rue Henri Dunant. Ceux-ci n'en voient pas l'intérêt. De surcroît, des logements pourraient être construits au-dessus de ces commerces. Les terrains ont également pour vocation d'accompagner de nouveaux logements dans l'objectif de mixité sociale. Plus loin, sur l'emplacement des jardins, pourraient se construire des équipements collectifs (non définis); bâtis sur pilotis, parce que situés aussi dans la zone inondable. L'Asevi s'étonne que le PLU à venir ne semble pas respecter le PPRI, lequel est opposable dès maintenant.

Affaire à suivre attentivement.

L'Asevi s'interroge sur cette possibilité de construire en zone inondable et sur le risque de suppression des jardins, thème qui a été abordé ici à plusieurs reprises. **Ces jardins qui bordent la rivière font partie intégrante de la Promenade de l'Yvette.** L'agitation urbaine avec tout ce qui l'accompagne est oubliée dans un espace protégé, comme dans la campagne de nos parents. Suivant la saison, vous verrez la terre retournée qui se repose,

celle qui attend les semences, les sillons préparés, les rangs de salades, tomates, choux, carottes ...sans compter les fleurs éclatantes et variées. On peut suivre l'évolution des cultures jusqu'à la récolte, un vrai calendrier des saisons.

Arrêtez-vous quelques instants, prêtez attention et vous repérerez l'abri de jardin avec son installation de récupération d'eau de pluie, le coin terrasse avec banc et chaises, à l'écart, dans un angle du jardin clos, l'endroit du compost. Peu d'agitation sur ces espaces, si ce n'est une personne qui jardine, une famille qui s'y retrouve, des enfants qui jouent.

C'est comme une page d'histoire familiale qui s'offre à vous. Faut-il que cela disparaisse, à l'heure où la majorité des communes ne pensent qu'à développer ces jardins, comme à Vauhallan par ex., avec le « Jardin des Ecoliers », ouvert aux scolaires ? **On l'a dit et répété, pour que la ville respire, nous devons sauvegarder tous les espaces verts et nous mobiliser pour cela.**

La maison médicalisée :

Depuis la précédente version du PLU, l'orientation et la disposition de la maison médicalisée ont changé pour pouvoir être à plus de 40 m des lignes électriques à très haute tension. Toutefois l'emplacement reste bien sur le même terrain, en zone B et C d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly et dans le champ magnétique de ces lignes. Est-ce bien raisonnable de vouloir maintenir les personnes âgées, à cet endroit dans un environnement hostile, puisqu'il s'agit de « logements sociaux »?. Ne peut-on pas appliquer le Principe de Précaution et localiser cette maison ailleurs dans la commune ?.

Quel devenir pour le bois de la Fontaine d'Yvette ?

Le bois de la Fontaine d'Yvette est la bande boisée située dans la ligne de plus grande pente, avant le plateau de Courtaboeuf, qui se situe dans le prolongement du Bois des Gelles et qui va jusqu'à la rue Daubigny dans le quartier des Vallons de l'Yvette. Cette bande traverse donc la ville sur près d'un km. **Pourquoi n'a-t-on pas pensé à y aménager un sentier balcon, qui aurait embrassé toute la vallée, dans le prolongement du Bois des Gelles ?** Ainsi aurait été réalisée une promenade remarquable, au même titre que celle de l'Yvette.

L'Asevi ayant appris que des parcelles de ce bois communal, allaient être vendues aux enchères en tant que parcelles inconstructibles, avait organisé en décembre 2005 une pétition qui avait recueilli près de 300 signatures en 4 jours. Les parcelles restantes, tout en étant classé Na au PLU, donc théoriquement inconstructibles, sont bien, en fait, soumises au «droit de préemption urbain », c'est-à-dire qu'en cas de vente de ces parcelles, la commune pourrait les acheter pour construire.

L'Asevi demande que ce bois soit classé en Espace Naturel Sensible comme ceci avait été décidé lors du Conseil Municipal de janvier 2003. **Notons que le « programme de reconquête des Buttes du Hurepoix », qui vient de paraître sous l'égide du Conseil Général, intègre maintenant, dans sa liste, ce bois de la Fontaine d'Yvette.**

La station d'Épuration des eaux usées à la Bretèche (STEP) :

L'Asevi demande le classement dans le PLU de toute la zone de la Bretèche en N « Nature ». L'étude d'impact de la STEP a été prolongée pour vérifier les effets de la sécheresse sur le comportement du terrain sur le lieu d'implantation et il y aura prochainement présentation des résultats au Centre J. Brel, suivie d'une enquête publique. L'Asevi rappelle que lors de la visite de la station d'Elancourt, 4 fois plus petite que celle